



SERGEAC

2016

Bulletin Municipal





Le maire et le conseil municipal vous souhaitent une

BONNE ANNEE 2017.

Qu'elle vous soit douce et agréable et vous apporte le bonheur.

Travaux entrepris



Cette année 2016 a vu la concrétisation de plusieurs projets :

- Fin des travaux de consolidation et de réfection du mur d'enceinte du cimetière



- Engazonnement des allées du cimetière. Cette opération demande un peu de patience car le sol doit éliminer les pesticides utilisés antérieurement et bénéficier de conditions climatiques favorables

- Travaux de nettoyage des berges de la Seignolle effectué par le SMBVVD Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne :

Exemple : pont du Ponteil à proximité du chalet



Avant



Après

- Transformation de la cabine téléphonique en « boîte à livres » :

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère, donnez-le et prenez-en un autre.



Adieu aux cabines téléphoniques, ces édicules vitrés souvent chargés de mémoire, d'émotions. Devant elles, on faisait la queue pour joindre nos proches ou notre entreprise, on y apprenait de bonnes ou de mauvaises nouvelles, on se déclarait sa flamme ou on s'engueulait aux oreilles de tous. C'était le téléphone d'avant le portable.

Lors d'une délibération du Conseil municipal de Sergeac, il a été décidé de conserver la cabine. Celle-ci, après accord avec l'opérateur, a été recyclée en boîte à livres. Pour la signaler, le jeune graffeur de Plazac, Joackim Curat-Dop a été sollicité.

En 2015, le vote par les sénateurs d'un amendement à loi Macron a acté la suppression de nos cabines. 2017 sera leur dernière année, à l'exception de quelques rares situées loin des réseaux mobiles. Et Orange (ex-France-Télécom) peut alléger ses finances en les enlevant ou en les neutralisant...

(Extrait de l'article paru dans le journal « Sud-Ouest » du 2 janvier 2017)



P.L.U.intercommunal

Jusqu'à présent, chaque commune possédait son propre document d'urbanisme avec, pour chaque cas, des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, les élus de la CCVH ont fait le choix de poursuivre l'exercice de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » au niveau intercommunal.

Ainsi, la CCVH engage l'élaboration d'un PLU intercommunal unique qui couvrira ses 28 communes.

Elaboré à cette échelle, en collaboration avec les 28 communes et en concertation avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des habitants, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

Information : <http://www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/blog>



Ordures ménagères

Il nous paraît important de revenir sur les diverses solutions qui nous sont possibles pour traiter nos déchets ménagers, car pour un résultat optimum, nous avons besoin de la vigilance de toute la population :

- Sacs jaunes qui recueillent les déchets recyclables
- Sacs noirs qui recueillent les autres déchets de petite taille
- Composteurs pour les déchets végétaux et putrescibles
- Déchèterie de Montignac pour les encombrants et produits dangereux.

Cette année nous avons été amenés à visiter un centre d'enfouissement des ordures ménagères et suite à d'importants investissements ce mode de traitement des déchets est de moins en moins polluant.

Pour commencer, les casiers où l'on enfouit les ordures ménagères sont beaucoup plus profonds et rendus étanches. La fermentation des déchets produit des « jus » chargés en matières organiques et autres éléments dissous qui sont collectés et traités avant d'être rejetés en milieu naturel. Par ailleurs, les déchets en fermentant émettent aussi des gaz directement impliqués dans l'effet de serre, les « biogaz », qui sont captés et transformés en électricité (équivalent d'une ville de 2 000 habitants).

Ces installations de dernière génération impactent le coût de la redevance des ordures ménagères d'où la nécessité de penser à réduire au maximum le volume de nos déchets à enfouir et favoriser le TRI.

Nous sommes toujours en bonne position mais avec une légère diminution du tonnage du tri sélectif ; ne relâchez donc pas votre attention et votre vigilance, la planète vous remerciera et vous limiterez le coût vous incombant.

D'autre part, nous sommes confrontés trop souvent à des dépôts intempestifs de déchets « encombrants » qui sont placés de façon « sauvage » auprès des containers. Nous vous rappelons que cela est **FORMELLEMENT INTERDIT et passible de poursuites**. La déchèterie de Montignac est à votre disposition à cet effet ainsi que pour tout ce qui ne va ni dans le sac noir ni dans le sac jaune :

- Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 18 h
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Samedi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h
- Fermée lundi, dimanche et jours fériés.

Une déchèterie est à la fois un outil de lutte contre les dépôts sauvages d'objets encombrants ou dangereux, contre le gaspillage en recyclant tous les matériaux récupérés et contre la pollution en traitant de façon appropriée les déchets toxiques. Aux heures indiquées ci-dessus cet équipement est à votre disposition, le tri étant effectué par l'utilisateur sous contrôle et aide du gardien.

Coloration du bâti

Un guide de coloration du bâti dans le cadre du projet « Grand site Vallée de la Vézère » a été édité et se trouve à votre disposition à la mairie.

Vous y trouverez le nuancier pour les constructions neuves, quelques exemples de mélanges harmonieux de tons ainsi que des conseils.

En site protégé, l'architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs limitée.

C.I.A.S.

Le 1^{er} janvier 2017 devait voir la fusion du CIAS de Montignac avec celui du Bugue, mais celle-ci est différée d'une année permettant ainsi de disposer d'un peu plus de temps pour harmoniser les façons de fonctionner de chacune de ces entités.

Le service fonctionnera donc comme par le passé pour l'année 2017.

Renseignez-vous : CIAS Place Yvon Delbos 24290 MONTIGNAC (Mairie à gauche en entrant) 05 53 51 99 04 – cias.montignac@wanadoo.fr

Relais services publics : même adresse – 05 53 51 79 90 – rsp.montignac@orange.fr

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'emploi de pesticides est interdit sur le domaine public. La commune adhérant à cette charte « ZérO Pesticide » du Conseil Départemental, se trouve donc en conformité avec cette législation.

Les objectifs visés concernent la protection des habitants fréquentant les espaces publics et de la santé des personnels chargés de l'entretien.

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan de gestion et de méthodes d'entretien.

Cet engagement conduit la commune à élaborer une stratégie d'actions d'amélioration pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires et à compléter la formation des agents les plus concernés. Il doit conduire également à renoncer à l'usage des pesticides.

Pour ce faire, plusieurs solutions sont envisageables, comme la mise en œuvre de techniques alternatives, qu'elles soient préventives (par exemple, penser l'entretien dès la conception en limitant les bordures, les obstacles, la réfection des trottoirs....), ou curatives (désherbage naturel ou mécanique....); l'acceptation de la végétation spontanée (enherbement spontané, engazonnement des parkings ou des cimetières, fleurissement, paillage des massifs...), la formation des agents et la communication auprès de la population.

A noter :

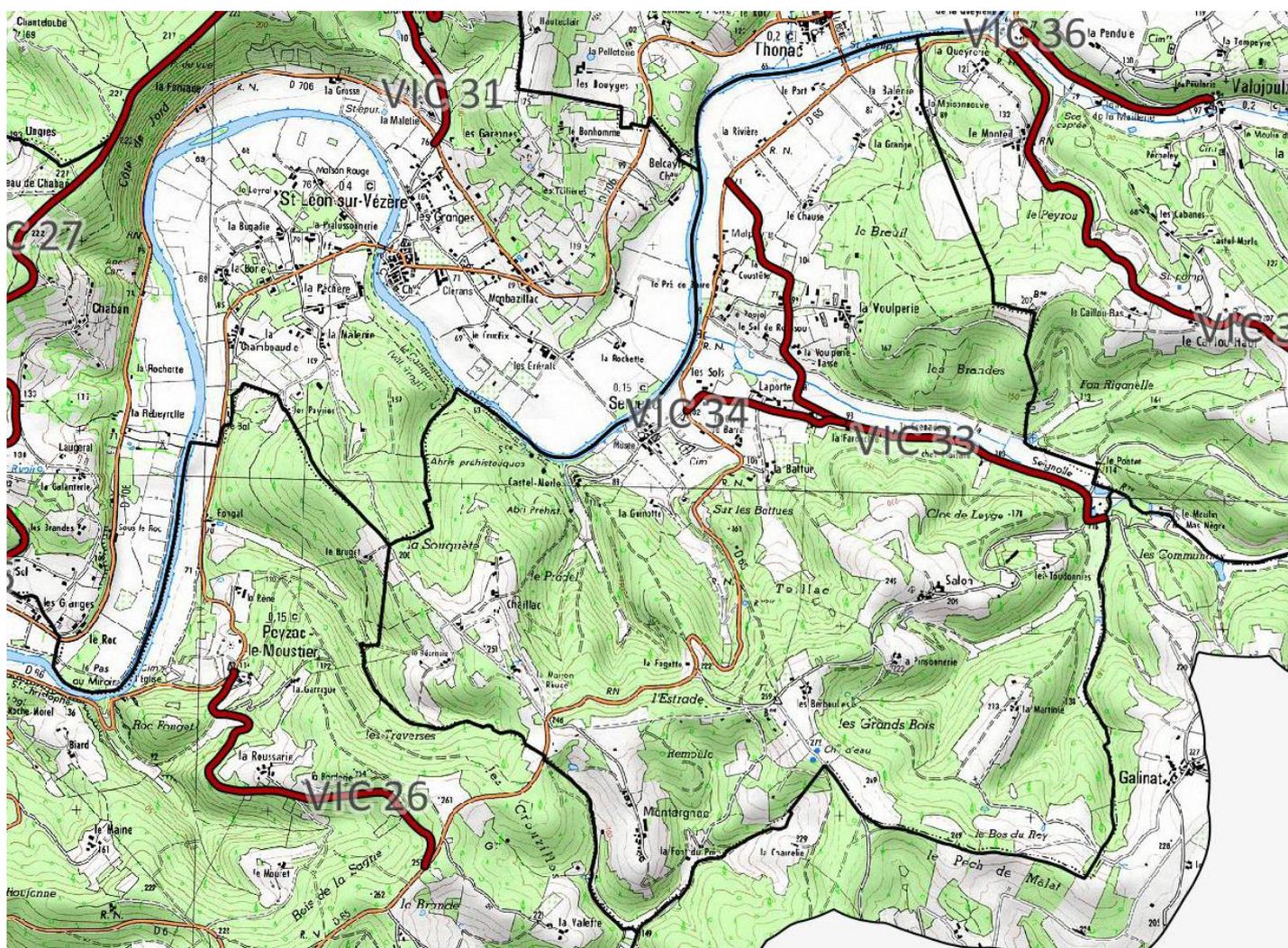
Nous n'avons pas attendu ce délai pour respecter ces directives que nous appliquons depuis plusieurs années sur le territoire de notre commune.

Voirie intercommunale

Une partie de la voirie communale est sous gestion intercommunale.

Chaque année la Communauté de Communes réalise des travaux sur le réseau.

Seules deux routes sont concernées sur notre commune : les V.I.C. 33 et 34 sur notre commune.





Galette des rois

Le spectacle
irrésistible des
vamps de
Sergeac



Les feux
de la
Saint-
Jean



Les diverses
activités de la
fête de Pâques





La cérémonie
du 11
novembre



Conférence
sur l'étude
patrimoniale
communale
du 2.12.2016



Le Père
Noël était
toujours au
rendez-vous
pour les
enfants
sages





Hallowe'en

Pour Hallowe'en, cette année, les maternelles de l'école de **Thonac** ont confectionné de fabuleuses sorcières avec des papiers de toutes sortes et de la laine en guise de cheveux. Elles ont été exposées dans le hall de la classe.



Les petites sections de maternelle ont réalisé un patchwork d'automne après une balade en forêt où nous avons récolté des fruits d'automne.

Le Leberou à Thonac...

« Mercredi 16 novembre, dans la classe de maternelle, une conteuse est venue raconter trois histoires aux élèves de maternelle et CP.

La première histoire Cathy casse-noisette, puis Lulu le petit garçon et sa petite sœur Sophie et enfin le petit pou et la petite puce.

Elle a fini par la chanson « biquette ».

Les écoliers ont trouvé que le spectacle était très bien ; la conteuse avait de beaux habits mais c'était trop long.... »

Texte écrit par les élèves de CP de Françoise LOEHR, nouvellement nommée en début d'année à l'école de THONAC, à qui nous souhaitons tous la bienvenue !

Il est vrai que pour certains enfants qui débordent d'énergie, ils leur tardent de se défouler un peu après un tel exercice d'attention ! Mais, nous ne pouvons que les féliciter pour leur comportement exemplaire tout au long du spectacle !

Et merci à Françoise Barré, notre conteuse, et au CEPSM pour cette très belle prestation !

Semaine du goût



« Pour la semaine du goût, les enfants de l'école de Thonac ont aidé la cuisinière Françoise à préparer les repas. Les GS et CP ont épluché les pommes pour le crumble et ils ont cassé les noix pour la salade.

Tous les élèves avaient des toques sur la tête. »

Texte écrit par les CP.

L'école élémentaire de La Chapelle Aubareil

fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école primaire de Thonac et les communes de Sergeac et Valojoux.

Mlle Carole Pesenti a la charge des CE1-CE2 ; M. Arnaud Ferret assure la direction et a les CM1-CM2. Il y a cette année 37 élèves inscrits à l'école de La Chapelle Aubareil, 81 sur le RPI.

Si vous avez un enfant né en 2014 ou en 2015, merci de prendre contact avec les écoles ou les mairies le plus tôt possible afin qu'il soit pris en compte dans les prévisions d'effectifs.

Projets passés et à venir

Aux cours traditionnels de français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, anglais, etc.... s'ajoutent de nombreux projets régulièrement menés par les enseignants de l'école, avec l'aide et le soutien de parents d'élèves et des élus des communes et du SIVOS. Non seulement, ils servent de support aux apprentissages mais sont également une source d'ouverture à un monde culturel et sportif et de motivation pour tous les enfants.

Durant toute l'année scolaire, les élèves de CE vont apprendre des chants sur le thème du loup et les élèves de CM sur celui de la citoyenneté. Il y aura une représentation avec plusieurs classes en fin d'année scolaire. C'est un support d'apprentissage des valeurs du **vivre ensemble**.

Dans le cadre des **contes du Lébéro** au mois de novembre, et grâce à l'action menée par le CEPSM, les élèves ont assisté au spectacle de Daniel Chavaroche, « *Le lièvre et le Lébéro* », à Montignac. En décembre, la solidarité est à l'honneur en participant activement au **Téléthon** : les élèves ont récupéré durant plusieurs semaines des emballages en plastique qui sont récoltés par le SICTOM du Périgord noir, lequel fera un don à l'AFM. De plus, **une collecte de bouchons** en plastique est aussi en cours, au profit de l'**association « Debout avec Nino »**. Vous pouvez vous aussi participer en donnant vos bouchons aux élèves de l'école.

2016 se termine par une sortie au cinéma de Montignac et par le traditionnel repas de Noël à la salle polyvalente.

Tout au long de l'année, nous allons suivre la préparation et la course d'Amélie Mourneau et Thiphaine Danguy lors du rallye des Gazelles au Maroc, fin mars.

En mars-avril 2017, les élèves de CM vont bénéficier de 6 séances de **judo**, menées par un intervenant du Conseil départemental.

Fin mars auront lieu la visite du salon du livre jeunesse de Sarlat et l'accueil d'un auteur ou illustrateur en classe.

Enfin, **la fête des écoles**, le vendredi 30 juin à La Chapelle Aubareil clôturera l'année scolaire.

Etat civil



Naissance :

- Amy PERRETTE, le 9 février 2016

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Baptême civil :

- Ambre Lefebvre, le 3 septembre 2016

Mariage :

- Linda VAN DER LEE et Jérémy ABOULKEIR, le 15 juillet 2016

Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

- Ahmed LATIGI, le 20 mars 2016
- Josette VEYRET, le 24 juillet 2016
- Raoul LAGARDE, le 11 août 2016
- Henriette SOUILLAC, le 28 novembre 2016.

Nous adressons nos condoléances aux familles endeuillées.



Meublés

Loueurs de chambres d'hôtes et/ou de meublés de tourisme classés ou non classés, **N'OUBLIEZ PAS** de remplir **CHAQUE ANNEE** le document CERFA de déclaration, à votre disposition en mairie.

Pensez aussi à réclamer la taxe de séjour à vos locataires et à la reverser à la Trésorerie de Montignac qui le mettra à disposition des offices de tourisme de la Vallée de l'homme.

Inauguration

La Maison de l'Enfance et des Loisirs a été inaugurée samedi 16 avril 2016 par Philippe LAGARDE, Président de la Communauté de Communes, et les membres du Conseil Communautaire en présence des représentants de l'Etat, du Président de la CAF, des élus régionaux et départementaux, des élus locaux, de l'architecte, des entreprises intervenant sur le projet, des personnels et des usagers.



Invitation

La commune de TAMNIES organise pour la 4^{ème} année les « **OLYMPIADES FESTIVES INTERCOMMUNALES** » à l'étang de Tamniès le **dimanche 18 juin 2017 de 9 h à 18 h 30**.

L'objectif principal était de dynamiser et mobiliser les communes de la Communauté de Communes Sarlat Périgord noir ; aujourd'hui, le souhait est d'offrir la possibilité aux communes limitrophes de la commune de Tamniès à pouvoir s'inscrire.

Le public « **famille** » est ciblé, aucun objectif de compétition est proposé, uniquement le challenge et la découverte.

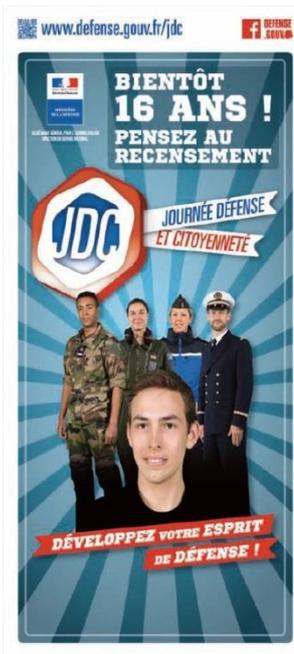
Chaque commune pourra être représentée par des **équipes de 4 personnes (8ans et +) sur des activités de pleine nature**, à hauteur de 4 équipes maximum par commune, encadrées par des intervenants diplômés et des bénévoles. Le prix de la journée, participation et repas compris, est de 10 € par personne. Pour des questions d'organisation, les inscriptions seront pré-établies à l'avance.

Pour cette édition, les activités retenues sont :

1. Canoë, paddle, parcours sur sable
2. Parcours nautique
3. Structure gonflable aquatique
4. Escalade
5. Course d'orientation
6. V.T.T.
7. Bubble-bump
8. Golf-rugby
9. Grimpe d'arbre
10. Arc trap

Pour tout renseignement : www.dynamisport.fr (vidéo à visionner)

Contact : Morgan DE SOUSA, organisateur : 06.07.27.68.74
morgandesousa@yahoo.fr ou dynami-sport@hotmail.com



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet en se créant un espace personnel: <http://www.mon-service-public.fr>

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Centre du service national de Limoges

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Carte d'identité

En vertu du décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées est étendue de **10 à 15 ans**.

D'autre part, le plan « Préfectures nouvelle génération » prévoit de nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité ; à l'avenir, celles-ci seront traitées par « titres électroniques sécurisés » déjà utilisés pour la délivrance des passeports.

Par conséquent, seules les mairies équipées de dispositifs de recueil recevront les demandeurs de carte nationale d'identité, en ce qui nous concerne : Montignac. Ce dispositif doit être mis en place dans le premier trimestre 2017 ; une campagne d'information grand public sera conduite au niveau national début 2017.



Dates à retenir

- Le comité des fêtes organisera ses manifestations aux dates suivantes :

8 janvier Galette et voeux

février Repas de fruits de mer

15/16/17 avril Fête de Pâques

15 août Concours de Pétanque

10 novembre Loto

Décembre Père Noël

- Le **7 janvier 2017** la messe de l'épiphanie aura lieu dans l'église de Sergeac à 18 h 00.
- Le **26 mars 2017** repas arménien
- Les **23 avril** et **7 mai 2017** : élections présidentielles
- Les **11** et **18 juin 2017** : élections législatives



Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi matin : 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi après-midi : 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi toute la journée : de 9 h 00 à 13 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00